



HERVE NOVELLI  
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
CHARGÉ DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DU TOURISME ET DES SERVICES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 14 avril 2009  
N° 313

**INVITATION PRESSE :  
POINT SUR LA MISE EN PLACE DE LA BAISSÉ DES DELAIS DE  
PAIEMENT DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER**

*A l'issue d'une réunion de l'Observatoire des Délais de Paiement*

**Hervé NOVELLI,**  
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes  
entreprises, du Tourisme et des Services

**tiendra un point presse avec**

**Jean-Paul BETBEZE**  
Président de l'Observatoire des Délais de Paiement

**lundi 20 avril à 16h30**  
**Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi**  
**Hôtel des Ministres – 7ème étage**  
**139, rue de Bercy – Paris 12ème**

*Ils feront un point sur la réduction des délais de paiement mise en place par la loi de modernisation de l'économie. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette mesure plafonne les délais de paiement en France à 60 jours, sauf dérogations. Les branches professionnelles pouvaient en effet conclure des accords dérogatoires jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2009, ces accords étant ensuite validés par décret.*

*Cette réforme générera un important transfert de trésorerie en faveur des PME, essentiel pour soutenir le financement de ces acteurs majeurs de la croissance économique et de l'emploi.*

**Contact presse**

**Cabinet d'Hervé NOVELLI**

Aurore Longuet : 01 53 18 46 35 - Mél : [aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr)